



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.2.2017
Date d'affichage du compte-rendu : 21.2.2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le vingt Février deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRE** Adjoint, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Ginette **HAYE**, M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

ETAIT ABSENTE : Mme Annie **GONNORD** qui a donné pouvoir à Mme Ginette **HAYE**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe **FOURRE**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 23 Janvier 2017, le Conseil Municipal délibère comme suit :

BILAN DE L'ACTIVITE 2016 DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BEAUDOIN agent communal plus particulièrement chargé de la promotion du site du château de Javarzay présent pour commenter le bilan de l'activité 2016 et répondre aux questions des élus. Les principaux résultats de la fréquentation 2016 illustrés par des tableaux d'évolution d'année en année, sont les suivants :

- Nombre de visites du Château : 1784 contre 1827 en 2015 : - 2.35% est pour partie liée à la difficulté d'accès au château en début de saison (travaux d'aménagement de l'avenue des Fils Fouquaud). Les chiffres de la fréquentation sur la période estivale sont très satisfaisants.
- Nombre d'entrées pour les Journées du Patrimoine (3^{ème} week-end de septembre) : 393 (fréquentation en baisse)
- Nombre d'entrées hors journées du Patrimoine : 1391 contre 1366 en 2015
- Nombre de personnes accueillies (visites et informations) : en baisse de 10%

La collectivité poursuit son action de promotion et de valorisation du site avec le concours de l'association des Amis du Château et de l'association CAIL. Un travail collectif a plus particulièrement été engagé en 2016 dans le cadre de la création d'un site internet qui sera accessible très prochainement et de la réflexion en cours avec Mme Bertille Jollivet et Mme Céline Fournié quant à la scénographie du musée. Une restitution des travaux menés sera faite début avril. Les orientations dont l'enjeu sera de satisfaire le touriste, seront à coordonner avec les travaux en cours sur l'édifice.

Monsieur Beaudoin indique par ailleurs, que le nombre de bénévoles est en baisse et que le planning des permanences est parfois difficile à gérer.

Monsieur le Maire souligne le travail effectué par Christian, en partenariat avec les associations Cail et les Amis du Château qui contribuent à la vie et la dynamique de ce lieu. Il leur adresse publiquement les remerciements de la collectivité.

PROCEDURE POUR TRANSFERT D'ECRITURES ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire informe les élus que la méthode utilisée pour réaliser la répartition comptable des dépenses relatives aux travaux d'aménagement de la rue du Département et de l'Avenue des Fils Fouquaud entre le budget principal et les budgets annexes du Service des Eaux (49 689.18 € pour les travaux sur le réseau d'eau) et du Parc Locatif (108 372.84 €) pour la construction des 3 garages) a été remise en cause par la trésorerie.

Elle sera cependant maintenue après avoir dégagé la responsabilité de la trésorière qui a été consultée à ce sujet. Cette méthode permettra en effet une meilleure appréciation et visibilité pour les élus au moment de l'édition du compte administratif, quant à la répartition souhaitée sur chacun des budgets, comme cela avait d'ailleurs été réalisé par la collectivité, pour des opérations antérieures.

ACHAT D'UNE TONDEUSE - CHOIX DU FOURNISSEUR

Monsieur Patrick Coirault membre de la commission Finances Marchés Publics, présente l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour l'achat d'une tondeuse, pour lequel le cahier des charges avait été établi en concertation avec les agents. Les devis ont été étudiés.

Sur proposition de la commission établie eu égard aux critères de sélection suivants : Prix 40%, Valeur technique: 60 %, le Conseil Municipal décide de retenir le devis du Garage Espace Emeraude (en partenariat avec le Garage Olivet de Chef-Boutonne) pour une tondeuse de marque Grillo 2200 FD 2200 TS d'un montant 27 300 € HT. La reprise de la tondeuse actuelle se fera au prix de 6000 €. Il est décidé par ailleurs, de prolonger la durée de garantie de 2 ans.

REFECTION DE LA TERRASSE DE LA SALLE RAYMOND QUIARD CHOIX DE L'ENTREPRISE



Monsieur Rodolphe Fourré membre de la commission Finances Marchés Publics, présente l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour la réfection de la terrasse de la salle Raymond Quiard en béton désactivé

Il rappelle les prestations demandées et commente le résultat des 3 offres reçues et étudiées eu égard aux critères suivants : Prix : 65 % et Valeur technique : 35 %. Les travaux seront réalisés entre le 10 et 22 avril 2017.

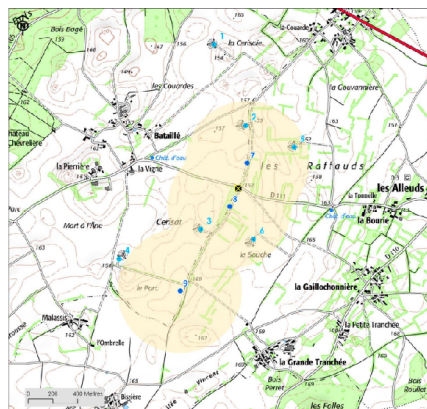
Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal confie ces travaux à Monsieur Freddy Meunier de Limalonges (79) pour un montant de 14 728 € HT. Les élus seront consultés pour le choix du coloris.

Il est précisé que des travaux de rénovation dans la cuisine de la salle seront simultanément exécutés en régie.

REHABILITATION DU QUARTIER DE LA PLAINE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) ENEDIS

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Quartier de la Plaine, pour lequel un dossier de demande d'aide DETR a été déposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'ores et déjà de recourir à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage d'Enedis pour un montant global de 6 073.50 € HT (Place Malesherbes : 3 130.50 € HT - Rue Hyppolite Hayrault : 2 943.00 € HT) au titre des effacements de réseaux.

ENQUETE PUBLIQUE POUR UN PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE D'ALLOINAY



Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet relatif au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 3 éoliennes sur la commune d'ALLOINAY, dans le cadre de l'enquête ouverte du 6 Février au 10 mars 2017, au titre de la demande d'autorisation présentée par la SAEML 3D ENERGIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour (1 contre – 1 abstention) émet un avis favorable quant à ce projet.

REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SMAEP4B ET SIEDS REMPLACEMENT DES DELEGUES

SMAEP 4B :

Monsieur Patrick Petit candidat remplacera Monsieur Guillaume Gendraux démissionnaire, pour siéger au SMAEP en qualité de Suppléant de Monsieur Arthur Jones.

Monsieur Pascal Truteau candidat remplacera Madame Sylvie Magnain qui lui cède sa place pour siéger au SMAEP en qualité de Suppléant de Monsieur Joel Proust.

SIEDS :

Madame Sylvie Magnain remplacera Monsieur Guillaume Gendraux pour siéger au SIEDS en qualité de Suppléante de Marielle Delaire Titulaire.

VERIFICATION DES APPAREILS DE SECURITE INCENDIE AVENANT A LA CONVENTION AVEC VEOLIA

La Collectivité a confié à Veolia, la vérification des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son domaine public, par une convention ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention, le Prestataire s'est engagé à procéder à la vérification complète de l'ensemble du parc de poteaux d'incendie annuellement y compris le contrôle de débit pression, tous les ans. La nouvelle réglementation donne la possibilité d'espacer les contrôles jusqu'à 3 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après concertation avec Véolia, un avenant sera signé pour que les contrôles soient réalisés tous les 2 ans (la période de 3 ans semble trop importante pour un bon suivi). Le paiement de la prestation restera annuel pour lisser la dépense d'un montant de 1 680 € TTC par an.

REALISATION D'UN « PLAN CAVALIER » DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE PETITES CITES DE CARACTERE

Madame Nicole Bettan indique que les collectivités membres de l'association Petites Cités de Caractère comme l'est devenue la commune dans le cadre de sa demande d'obtention de la marque PCC, ont réalisé un Plan Cavalier. Elle explique que le Plan Cavalier est une image d'une excellente qualité qui combine le plan cadastral, les courbes de niveau et les façades de chaque bâti, dans une perspective aérienne où toutes les parties sont dessinées à la même échelle. Il constitue une base de travail pertinente pour préparer la sauvegarde de quartiers ou d'édifices, comprendre ou simuler la progression de la ville. La collectivité en est propriétaire et peut à ce titre, l'utiliser comme moyen de promotion sous plusieurs formes.

Madame Bettan et Monsieur le Maire ont rencontré le créateur Monsieur Damien CABIRON qui a chiffré le coût de cette création pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de 8 000 € HT soit 8 800 € TTC et autorise le dépôt d'une demande de partenariat financier auprès de l'Agence Territoriale du Tourisme 79 afin d'obtenir une aide de l'ordre de 20%.

PLAN LOCAL D'URBANISME : TRANSFERT DE LA PROCEDURE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELLOIS, COEUR DU POITOU, MELLOIS, VAL DE BOUTONNE

Au 1.1.2017, la compétence communautaire « urbanisme » dont disposait la Communauté de Melle, a été élargie à l'ensemble du nouveau périmètre. La nouvelle Communauté de Communes se trouve, du fait du transfert des compétences, liée par les contrats souscrits par les communes dans ce domaine.

La commune de Chef-Boutonne a engagé la procédure d'évolution de son POS en PLU en missionnant le Cabinet « atelier Sites et Projets » en décembre 2014. La procédure est donc en cours et elle est au stade de l'enquête publique.

Bien que de droit, le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser ce transfert de dossier.

Après un large débat, il entérine le fait que la nouvelle Communauté de Communes prenne le relais tout en regrettant cependant, que la commune de Chef Boutonne qui a initié cette procédure, ne puisse l'assurer jusqu'au bout et garder le pouvoir de décision finale.

La discussion s'engage ensuite sur la prise en charge du solde des paiements futurs correspondant à la fin de la mission. Après en avoir délibéré, les élus par 16 voix (3 abstentions) ne seraient pas hostiles à ce que la collectivité les rembourse sous réserve que les autres collectivités membre de la CDC et dans une situation similaire, aient la même démarche.

COMMISSION C.L.E.C.T

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la candidature de Monsieur Fabrice Michelet motivée par sa qualité de vice-président de la Communauté de Communes, chargé des finances et donc directement concerné par le travail de cette commission en matière de fiscalité.

INTEGRATION DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELLOIS, COEUR DU POITOU, MELLOIS, VAL DE BOUTONNE

Les élus sont invités à intégrer les commissions thématiques de la CDC. Monsieur Stéphane Vaslin y donne suite spontanément, les autres pourront le faire ultérieurement après réflexion. Monsieur Arthur Jones Conseiller Communautaire a lui aussi intégré plusieurs commissions.

REMPLACEMENT DE PERSONNEL SUITE A UN DEPART A LA RETRAITE

Monsieur le Maire commente la réflexion menée par la commission « Vie du Personnel » quant au remplacement de Mme Guillaud affectée au service ménage et dont le départ à la retraite sera effectif le 1.7.2017.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité cautionnent le fait que les agents du service ménage ne soient plus affectés spécifiquement à des sites. Le service sera donc organisé de façon plus globale, ce qui permettra plus de souplesse notamment pour la gestion des absences.

Eu égard par ailleurs aux diverses missions complémentaires demandées ponctuellement aux agents (états de lieux des locaux communaux, organisation des vins d'honneur...), il est convenu que le plein temps de Mme Guillaud soit remplacé par 2 postes à mi-temps.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide donc de créer 2 postes d'adjoint technique à mi-temps, à compter du 15.6.2017.

REFLEXION SUR OPPORTUNITE D'ACHAT DES LOCAUX DE L'ECOLE PRIVEE

Parmi les élus invités à la visite des locaux de l'ancienne école privée Avenue Auguste Gaud, 10 se sont rendus sur place. La réflexion est donc à nouveau ouverte afin de se positionner quant à un éventuel achat à un prix reconsidéré par l'Association Immobilière du Poitou propriétaire.

Le débat est riche en réactions diverses :

Pourquoi acheter sans projet dans l'immédiat ? Nécessité de maîtriser le foncier localisé en centre-ville - Avoir pour objectif que le projet de réhabilitation de ce bien ait un intérêt collectif – Dilemme de n'avoir pas de projet alors qu'il y a le bien et ne plus avoir le bien en ayant un projet donc opportunité d'avoir une réserve foncière ou immobilière – Aucune construction individuelle ne sera possible si ce n'est dans le cadre d'une extension du bâtiment actuel – Crainte qu'un aménagement privé puisse « dénaturer » complètement le bien – Localisation très favorable – Préférence majoritaire pour l'achat de ce bien plutôt que pour l'achat de la propriété Leduc évoquée précédemment – Bon rapport qualité/prix

Après en avoir délibéré longuement, le Conseil Municipal par 18 voix pour (1contre) accepte le principe d'achat de ce bien et autorise Monsieur le Maire à négocier le prix. Le Conseil Municipal sera à nouveau invité à se prononcer quand le prix sera défini et au vu des conditions de financement.

ACHAT D'UN ORDINATEUR

Du fait de la mise en place de la signature électronique des écritures budgétaires, il convient de disposer d'un ordinateur supplémentaire qui pourrait par ailleurs, permettre plus de souplesse pour l'organisation des réunions auxquelles Monsieur le Maire n'assiste pas puisqu'il utilise régulièrement le sien.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de Ric Collectivités d'un montant de 706.49 € HT.

REFLEXION SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017

Une liste non exhaustive des projets déjà évoqués dont l'inscription budgétaire et la réalisation pourraient être envisagés dès 2017 est discutée et complétée. Elle sera bien sur revue et précisée au moment du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission « Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine» décide de confirmer la 3^{ème} tranche de travaux confiés à la Sarl Delaire, d'un montant de 34 000 € TTC pour le remplacement des 63 lampes restantes.

BILAN D'ACTIVITES 2016 DU CENTRE DE SECOURS DE CHEF-BOUTONNE

Monsieur Patrick Coirault commente le bilan d'activités du Centre de Secours présenté à l'occasion de la Cérémonie publique de la Sainte Barbe, et répond aux diverses questions posées.

Il est souligné que les moyens en personnel sont toujours aussi tendus et restreints en pleine journée, peu de pompiers ayant une activité professionnelle sur un périmètre satisfaisant, pour une intervention dans des délais raisonnables. Monsieur le Maire souligne l'importance de ce problème qui ne doit pas être négligé pour la pérennité du centre de secours. L'attractivité de notre territoire passe notamment par l'emploi. Les pompiers sont remerciés pour leur dévouement et leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la ville et de la Communication, indique que le prochain journal municipal « Couleur à la Une » est en cours de préparation pour une distribution début mars. Elle annonce une réunion de la commission « Animation de la ville » le 6 mars et une autre de la commission « Bibliothèque » le 8 mars 2017.

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint chargé de l'Amélioration de la vie quotidienne, donne quelques informations suite à la réunion du Conseil d'Administration du Collège F. Truffaut d'une part et du Lycée JF Cail d'autre part. Il indique qu'un partenariat est prévu avec la Région Aquitaine pour l'utilisation d'un drone au moyen duquel un film sur la commune pourrait être réalisé. Un dossier va être déposé.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine, évoque les travaux en cours.

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- La rénovation de la mairie : des photos sur l'évolution du chantier sont projetées.
- La réalisation du plateau surélevé à la Garenne Guidée est programmée fin mars-début avril. Les travaux seront effectués par Colas sous-traitant de MLTP à qui les travaux avaient été confiés.
- Une réunion de concertation à laquelle sont invités les élus et les membres de la commission PLU sera organisée avec le concours de M. Buffeteau architecte le 27.02.2017.
- Le remplacement du ballon d'eau chaude du stade a été effectué. Une somme supplémentaire de 500€, est prévue pour l'adjonction de 2 transformateurs.
- La balayeuse accidentée est donc actuellement indisponible. Les démarches sont en cours au niveau de l'assurance et du fournisseur pour une réparation dans les meilleurs délais.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est confirmée le 20.03.2017.

Madame Ginette Haye demande à ce que les divers petits désordres constatés sur le site du château soient réparés avant l'ouverture de la pêche le 25.2.2017.

La séance est close à 23h50.

Ainsi délibéré, le 20 Février 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET.